

Observer dans la durée les cambriolages

Cette observation sur le long terme concerne seulement le cambriolage de la résidence principale ou de ses annexes dans la mesure où les cambriolages d'autres lieux ne sont pas pris en compte dans toutes les enquêtes que nous utilisons.

I. Une baisse de longue durée suivie d'une importante remontée

Cette victimation ne touche qu'une petite fraction des ménages de France métropolitaine : dans aucune enquête, elle n'a atteint 5% pour une période de deux ans et maintenant ce taux est tombé un peu en-dessous de 4% (tableau 1). Certes, chaque ménage peut être cambriolé plus d'une fois en deux ans, mais le nombre moyen de cambriolages pour cette période biennale est lui-même tombé de 1,27 (1994-95) à 1,10 (2017-2018)¹, de sorte que le nombre de cambriolages pour 100 ménages est passé de 5,92 au milieu des années 1980, à 3,69 en 2017-2018.

Tableau 1 : Cambriolages de la résidence principale, enquêtes nationales 1984-2018

	% de ménages cambriolés dans la population (prévalence)	nombre moyen de cambriolages par ménage (multivictimation)	% de cambriolages dans la population (incidence)
CESDIP 1984-85	4,66	1,27	5,92
EPCV 1994-95	3,54	1,27	4,48
EPCV 1995-96	3,57	1,32	4,70
EPCV 1996-97	3,16	1,26	3,98
EPCV 1997-98	2,71	1,21	3,28
EPCV 1998-99	2,72	1,22	3,31
EPCV 1999-2000	2,53	1,24	3,14
EPCV 2000-01	2,45	1,15	2,83
EPCV 2001-02	2,79	1,21	3,38
EPCV 2002-03	2,88	1,19	3,42
EPCV 2003-04	2,31	1,23	2,84
EPCV 2004-05	2,26	1,17	2,65
CVS 2005-06	3,06	1,15	3,50
CVS 2006-07	3,05	1,12	3,42
CVS 2007-08	2,75	1,18	3,24
CVS 2008-09	3,00	1,11	3,32
CVS 2009-10	3,17	1,12	3,55
CVS 2010-11	3,36	1,16	3,91
CVS 2011-12	3,34	1,15	3,85
CVS 2012-13	3,80	1,15	4,35
CVS 2013-14	3,69	1,18	4,36
CVS 2014-15	3,38	1,14	3,85
CVS 2015-16	3,42	1,14	3,90
CVS 2016-17	3,92	1,12	4,41
CVS 2017-18	3,34	1,10	3,69

Source : CESDIP, INSEE

Champ : France métropolitaine

¹ Si l'on s'abstenait de pratiquer la troncature [$>3=4$], le nombre moyen de cambriolages en deux ans resterait sur la dernière enquête (2017-2018) à 1,10.

Toutefois cette tendance globale se décompose en une baisse importante de cette victimation du milieu de la décennie 1990 au milieu de la suivante, suivie d'une remontée qui ramène à peu près aux valeurs observées en 1994-95.

Une comparaison entre l'enquête CESDIP du milieu des années 1980 et la première enquête EPCV de l'INSEE avait montré que la baisse avait débuté par une certaine résorption des taux très élevés qui caractérisaient l'agglomération parisienne en début de période : le pourcentage de ménages cambriolés était passé en une décennie de 14,5 à 5 à Paris et de 11,2 à 5,5 en petite couronne².

Dans nombre de pays industrialisés d'Europe, la longue croissance des atteintes aux biens – notamment des cambriolages – qui a accompagné la mise en place des sociétés de consommation finit par s'essouffler, se stabiliser, voire amorcer une décline plus ou moins tard au cours des décennies 1990 ou 2000³. Les explications avancées pour rendre compte de cette évolution globale sont de natures diverses : démographiques, se référant à la récente baisse dans la population de la part des jeunes, qui sont les auteurs les plus courants de ces atteintes, baisse encore plus marquée en Europe qu'ailleurs dans le monde ; techniques, la diffusion importante des dispositifs de protection rendant le cambriolage plus difficile ; politiques, les questions de sécurité étant devenues des enjeux suffisants pour que les gouvernements y consacrent des politiques de répression qui peuvent avoir exercé leurs effets ; sociales, qui pointent les stratégies par lesquelles certains groupes sociaux, notamment à travers les mécanismes sélectifs du marché immobilier, réussissent à se mettre à bonne distance spatiale du risque (séparatisme social)⁴. En France, le maintien d'une natalité vigoureuse rend l'explication démographique moins crédible qu'ailleurs ; l'extrême faiblesse du taux d'élucidation des cambriolages⁵ exclut que l'action policière puisse rendre compte de la période de baisse. *A priori*, il faut plutôt l'expliquer par le développement des dispositifs de protection des logements contre les intrusions et peut-être par le séparatisme social.

Mais le mouvement de baisse semble maintenant interrompu : le tableau 1 laisse voir un retournement de tendance depuis le milieu des années 2000. On observe un saut en 2005-06, quand les EPCV sont remplacées par les CVS. De 1994-95 à 2002-03 la question était *Votre logement a-t-il été cambriolé en n-2 ou n-1 ?* En 2003-04 et 2004-05 elle était devenue *Avez-vous été victime du cambriolage de votre logement (résidence principale) ?* Depuis 2005-06, on demande *Avez-vous été victime d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de votre logement ?* L'introduction explicite de la tentative dans la question s'est accompagnée d'une hausse immédiate de l'ensemble des cambriolages mais les cambriolages réussis, eux, ont poursuivi leur baisse : cette modification de la question semble bien avoir incliné les enquêtés à mentionner les tentatives plus systématiquement. Toutefois, à partir de 2008-2009, même les cambriolages réussis se sont mis à croître au moins jusqu'en 2012-13.

La difficulté que nous avons eue à nous prononcer sur le retournement de tendance et son point de départ illustre l'importance de la stabilité des protocoles d'enquêtes, sans laquelle on peine à décider s'il faut attribuer une variation observée à un changement des phénomènes que l'on prétend mesurer ou à l'instabilité de l'instrument de mesure. Dans cette perspective, les enquêtes franciliennes fournissent un point de vue plus assuré : elles portent sur des échantillons importants, représentatifs d'une population de presque un cinquième de la population métropolitaine, et leur protocole n'a jamais été modifié⁶. Leur mise en série – qui ne porte malheureusement que sur la dernière décennie de la période observée au plan national – indique

² Robert *et al.*, 1999, 272. L'importance des variations observées dépasse ce qui pourrait être attribué aux différences de protocole entre les deux enquêtes.

³ Pour des données européennes, voir van Dijk *et al.* 2007, p. 249 ss.

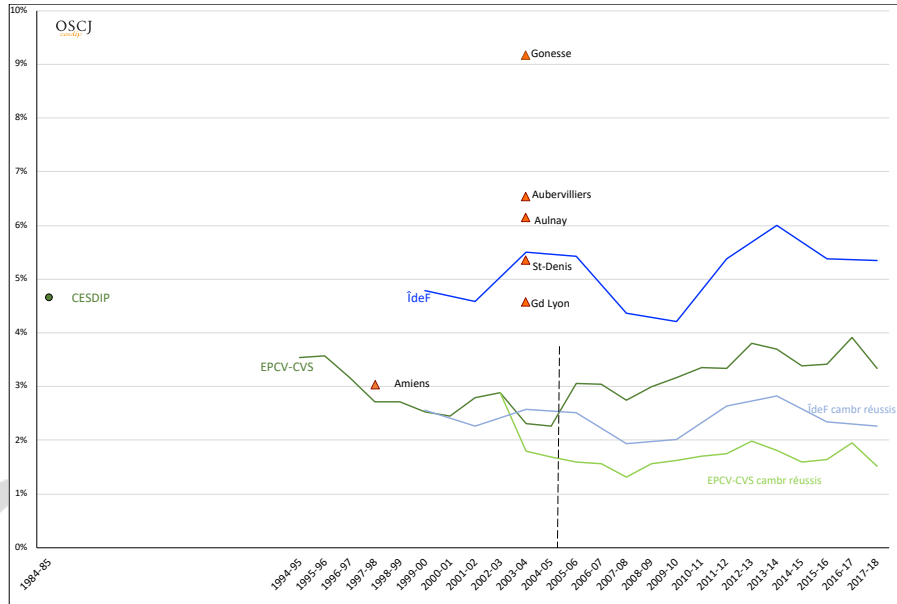
⁴ Pour une analyse de ces évolutions à dimension européenne, voir Zauberman, 2010.

⁵ Entre 1987 et 2014, ce taux d'élucidation n'a jamais dépassé 12%.

⁶ La question est : *Quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire et volé quelque chose ou essayé de le faire [...] ?*

un mouvement de hausse jusqu'aux années 2005-06 (figure 1), après lesquelles s'amorce une baisse jusqu'en 2009-2010, suivie d'une vive hausse (maintenant interrompue) en fin de période. La courbe des cambriolages réussis suit le même mouvement que l'ensemble des cambriolages.

Figure 1 : Cambriolages de la résidence principale, ménages victimes dans la population (prévalence)
Diverses enquêtes, 1984-2018



Sources : CESDIP, INSEE, IPR

Champ : variable selon les enquêtes

Note de lecture : la barre en traits discontinus indique un changement important dans la formulation de la question de l'enquête nationale.

Ceci dit, les données franciliennes affichent toujours des taux de prévalence supérieurs aux résultats nationaux. Malgré la diminution des taux parisiens relevée entre le milieu des années 1980 et celui des années 1990, il reste vrai que le cambriolage affecte beaucoup plus l'Île-de-France que l'ensemble de la France métropolitaine.

En résumé, le cambriolage a fortement diminué par rapport à son niveau des années 1980, mais il est reparti à la hausse en fin de période, dessinant ainsi une sorte de V très ouvert.

II. Des sources faiblement concordantes

L'écart entre les données d'enquêtes et les statistiques policières est important : il excède toujours un rapport de 2 à 1 (tableau 2).

Tableau 2 : Cambriolages de la résidence principale, comparaison entre enquêtes nationales et statistiques policières, (en milliers) 1984-2018

	nombre estimé de cambriolages selon les enquêtes (incidence)	nombre estimé de cambriolages avec dépôt de plainte selon les enquêtes (incidence apparente)	statistiques policières ⁷
CESDIP 1984-85	1 186 [1087-1286]	893 [818-968]	473
1985-86			453
1986-87			405
1987-88			368
1988-89			366
1989-90			376
1990-91			387
1991-92			410
1992-93			433
1993-94			439
EPCV 1994-95	1 038 [887-1 165]	850 [727-954]	433
EPCV 1995-96	1 102 [955-1 248]	868 [753-984]	424
EPCV 1996-97	943 [809-1 078]	689 [591-787]	399
EPCV 1997-98	792 [667-917]	611 [514-707]	370
EPCV 1998-99	799 [676-922]	606 [512-699]	349
EPCV 1999-00	771 [645-896]	615 [515-715]	331
EPCV 2000-01	694 [581-807]	512 [429-596]	348
EPCV 2001-02	837 [712-962]	633 [538-727]	380
EPCV 2002-03	845 [724-966]	654 [561-748]	387
EPCV 2003-04	729 [650-808]	485 [433-538]	372
EPCV 2004-05	687 [611-764]	327 [290-363]	344
CVS 2005-06	926 [849-1 003]	533 [489-578]	325
CVS 2006-07	915 [838-992]	513 [470-557]	312
CVS 2007-08	884 [805-963]	488 [444-531]	302
CVS 2008-09	911 [832-990]	502 [459-546]	316
CVS 2009-10	978 [896-1 059]	579 [531-627]	337
CVS 2010-11	1 085 [997-1 172]	605 [556-654]	374
CVS 2011-12	1 072 [981-1 164]	615 [562-668]	421
CVS 2012-13	1 222 [1 128-1 316]	725 [669-781]	449
CVS 2013-14	1 234 [1 136-1 331]	662 [610-714]	444
CVS 2014-15	1 098 [1 008-1 189]	564 [517-610]	428
CVS 2015-16	1 116 [1 021-1 210]	562 [514-609]	434
CVS 2016-17	1 277 [1 178-1 376]	692 [638-745]	447
CVS 2017-18	1 075 [973-1 177]	522 [473-571]	438

Sources : CESDIP, INSEE

Champ : France métropolitaine

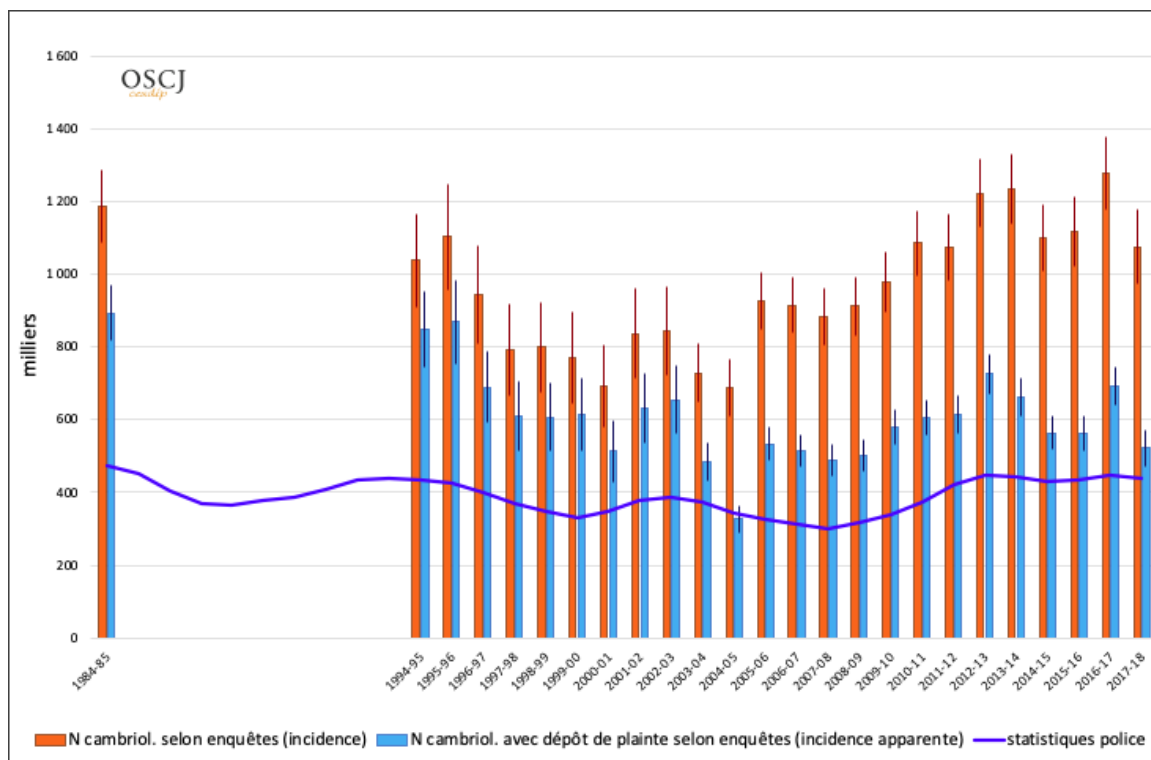
Les valeurs entre crochets représentent les bornes des intervalles de confiance et celle qui précède les crochets la valeur à mi-chemin.

Comment expliquer cette différence ? Dans les délinquances à victime directe (les agressions, les vols et cambriolages, les dégradations...), c'est le renvoi par la victime qui constitue la principale source d'enregistrement policier. La proportion des faits découverts par l'initiative policière est généralement minime, au contraire de ce qui se passe pour la délinquance sans victime directe (l'immigration irrégulière, le commerce ou la consommation de substances

⁷ Index 27, cambriolage de résidence principale.

prohibées...). C'est donc la propension des victimes à informer la police (ou la gendarmerie)⁸ qui doit en bonne logique expliquer la différence entre les deux sources. Elle ne le fait ici que très partiellement, puisque, comme le montre la figure 2, les colonnes de l'histogramme des cambriolages pour lesquels les victimes disent avoir déposé plainte continuent à se situer au-dessus de la courbe des enregistrements policiers.

Figure 2 : Ensemble des cambriolages de la résidence principale, enquêtes nationales et statistiques policières, (en milliers) 1984-2018



Sources : CESDIP, INSEE, SSM-SI

Champ : France métropolitaine

Autrement dit, police et gendarmerie sont loin de dresser un procès-verbal de cambriolage dans tous les cas où les victimes disent avoir déposé plainte. On fait d'ailleurs la même observation quand on compare des données de victimation à des statistiques policières en matière de cambriolage pour les enquêtes régionales et locales⁹.

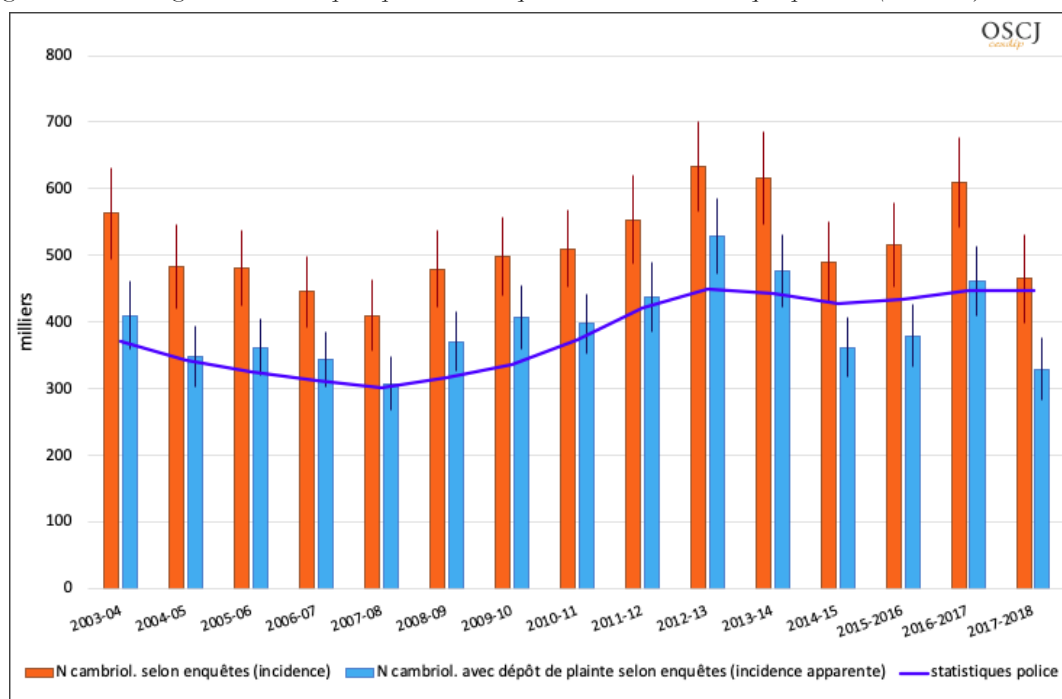
Cette situation inattendue semble due en grande partie à une divergence d'appréciation sur les tentatives, comme si le policier hésitait à enregistrer sous la rubrique cambriolages des incidents – par exemple une serrure endommagée – que l'enquêté, lui, interprète comme des tentatives de cambriolages¹⁰. Si, au contraire, on se borne aux seuls cambriolages réussis (figure 3), la courbe policière entre plus souvent dans l'intervalle de confiance des cambriolages suivis de dépôts de plainte. Cette figure montre aussi que la différence entre le nombre de cambriolages indiqué par les enquêtes et celui enregistré par la police et la gendarmerie se réduit quand on considère seulement les cambriolages réussis. Autrement dit, les victimes hésitent davantage à informer la police des simples tentatives. Et, quand elles s'y résolvent, leurs chances d'être entendues semblent faibles.

⁸ La dernière enquête indique un taux de plainte situé un peu en dessous de 50%.

⁹ Cet écart ne peut donc pas s'expliquer par l'instabilité des protocoles des enquêtes nationales.

¹⁰ Le rapport de l'Inspection générale de l'administration (Rouzeau & al., 2013, 24) sur *L'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieures* confirme qu'une tentative de cambriolage peut donner lieu à l'établissement d'un simple procès-verbal pour dégradations légères, une contravention qui n'est pas décomptée dans les statistiques de police (dans le même sens pour le ressort de la Préfecture de police de Paris voir Gagneron & al., 2014).

Figure 3 : Cambriolages de la résidence principale réussis, enquêtes nationales et statistiques policières (en milliers) 2003-2018



Sources : INSEE, SSM-SI

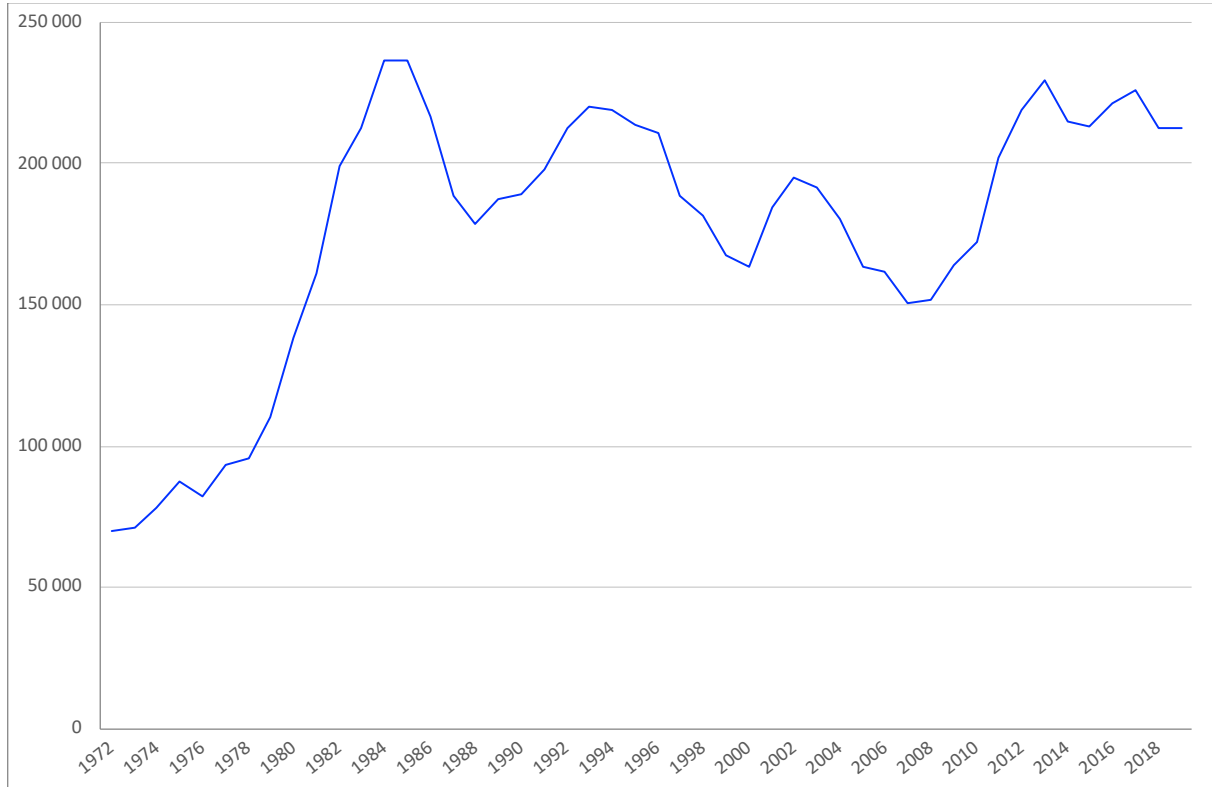
Champ : France métropolitaine

La corrélation entre les séries (tableau 2 et figure 2) est de 0,75. Les deux sources s'accordent pour indiquer une tendance globale à la baisse suivie d'une reprise en fin de période, mais la statistique policière atténue les évolutions suggérées par les enquêtes.

En revanche, la plus grande ancienneté des données policières permet de relativiser les mouvements récents en les replaçant dans une perspective chronologique plus longue. La figure 4 fait bien voir une très forte croissance au cours de la décennie 1970 suivie d'une sorte de plateau haut de longue durée où la baisse puis la reprise récente constituent seulement des oscillations de faible amplitude par rapport à la montée antérieure¹¹.

¹¹ Avant 1972, les cambriolages de la résidence principale sont confondus dans un poste 'autres vols qualifiés' ce qui empêche de saisir le moment où démarre le raz de marée des cambriolages. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'Intérieur n'a pu reconstituer à l'échelle semi-séculaire qu'une série globale de tous les vols (reproduite in Robert, Zauberman, 2011, 115).

Figure 4 : Cambriolages de la résidence principale dans la statistique de police, 1972-2018

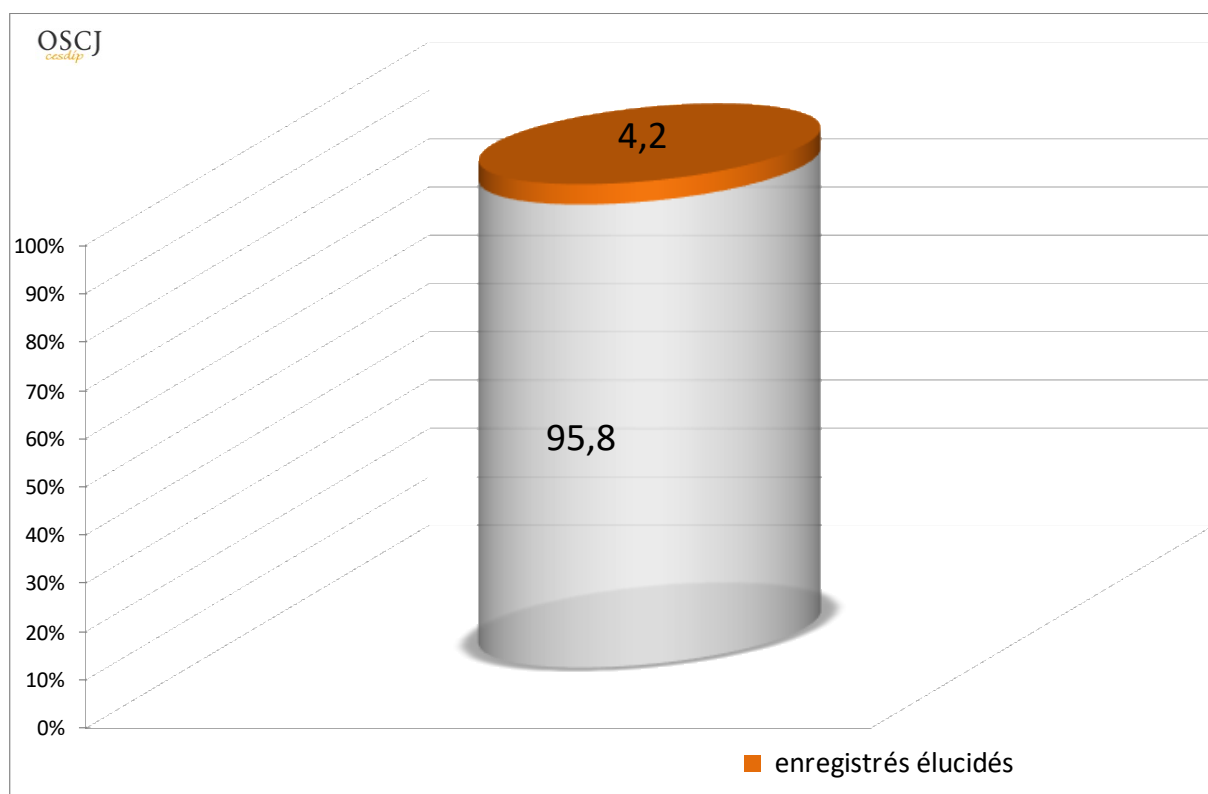


Source : Ministère de l'Intérieur

Champ : France métropolitaine

Pour savoir qui sont les cambrioleurs, les enquêtes de victimation sont inutilisables, puisque les cambriolés connaissent rarement leurs cambrioleurs. Mais les statistiques de police ne le sont guère davantage : elles ne connaissent le cambrioleur que dans les rares cas où un suspect a pu être identifié et entendu (élucidation). Pour les cambriolages de résidence principale en 2017-18, cela représente 45 milliers sur 1 100 milliers dénombrés dans les enquêtes de victimation, soit 4,2%. Que cette minuscule proportion donne des résultats représentatifs de l'ensemble des cambriolages de la résidence principale subis tiendrait du miracle.

Figure 5 : % d'affaires élucidées (selon la statistique de police) par rapport aux cambriolages de la résidence principale (selon l'enquête CVS 2017-18)



Sources : INSEE ; SSM-SI

cesdip

Conclusion

Au total, dans le dernier quart de siècle, l'évolution des cambriolages de résidence principale montre une forte tendance à la baisse suivie d'une reprise marquée au cours de la dernière décennie.

Enfin, le comptage policier ne constitue pas un indicateur très fiable de cette sorte de victimation, en raison notamment d'un sous-enregistrement des tentatives. Il en indique cependant la tendance globale.

Références

- GAGNERON W., LEDORH M., JOBIC Y., PROIX É., 2014, *L'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure sur le ressort de la préfecture de police*, Paris, Inspection générale de l'administration / Inspection générale de la police nationale.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2011, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Sciences Po.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., POTTIER M.L., LAGRANGE H., 1999, Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation, *Revue française de sociologie* 40, 2, 255-294.
- ROUZEAU M., SINTIVE J.C., LOISEAU C., SAVIN A., KABLA-LANGLOIS I., LORON C., 2013, *Rapport sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure. Tome 1, Tome 2: annexes*. Paris, Inspection générale de l'administration.
- VAN DIJK J.J.M., VAN KESTEREN J., SMIT P., 2007, *Criminal Victimization in International Perspective. Key Findings from the 2004-2005 ICVS and EU ICS*, Den Haag, WODC-Tilburg University-UNICRI-UNODC.
- ZAUBERMAN R., 2010, La délinquance contre les biens : réflexions sur les travaux européens, *Criminologie* 43, 2, 219-246.

cesdip